

**Visite de la bibliothèque du Parlement européen de Bruxelles
Le 28 janvier 2011**



**Par Carole Guelfucci, Responsable Documentation,
Darrois Villey Maillot Brochier (Paris)**

Ce compte-rendu n'est pas le compte-rendu officiel de l'ADBS ; l'auteur y exprime des opinions à titre personnel.

Compte-rendu mis en ligne sur le site personnel de l'auteur en février 2011.

<http://cguelfucci.free.fr/Html/Publications.htm>

Cette visite était organisée dans le cadre d'une journée d'étude commune entre l'ADBS et son homologue belge ABD (Association Belge de Documentation).

1 – Matin : échange autour des évolutions de la profession

La matinée était consacrée à des échanges sur les évolutions de la profession en France et en Belgique avec en sus un commentaire des résultats de l'enquête métier ADBS conduite en fin d'année 2010.

<http://www.adbs.fr/une-premiere-synthese-des-resultats-de-l-enquete-2010-metiers-salaires-98014.htm?RH=ACCUEIL>

Dans la mesure où les groupes de travail étaient franco-belges, il m'a semblé intéressant de découvrir autant de profils documentaires différents parmi nos collègues; il est vrai que je suis habituée à fréquenter le « petit » milieu des documentalistes juridiques parisiens (exerçant principalement en cabinets d'avocats) et que j'ai peu d'occasions de rencontrer des collègues d'autres secteurs.

Néanmoins, il m'a paru dommage de ne pas profiter de ce déplacement à Bruxelles pour avoir :

- un rappel sur le rôle du Parlement européen (même sous forme de film promotionnel),
- un rappel sur le processus législatif européen,
- un rappel des principales bases de données européennes publiques avec idéalement quelques trucs et astuces sur ces bases et pourquoi pas quelques informations en exclusivité sur leurs évolutions futures.

En effet, je ne suis pas certaine que tous les points ci-dessus étaient parfaitement acquis par tous mes collègues documentalistes français ou belges. J'ai d'ailleurs pour ma part concrétisé ce voyage

dans l'espoir de mieux apprivoiser cette matière que je trouve parfois hermétique. Les questions en droit européen sont moins fréquentes que les questions en droit national, d'où une certaine appréhension à aborder ce sujet ou ces sources documentaires, même si au final les résultats de recherche sont (heureusement) satisfaisants.

Sur ce sujet, l'ABD avait justement fait paraître en fin d'année 2010 un numéro spécial des *Cahiers de la Documentation sur L'information au cœur de l'Europe* qui n'a malheureusement pas été présenté alors qu'il entrait parfaitement dans la thématique de la journée. J'ai pu pour ma part acquérir la copie papier d'un documentaliste juridique belge (Christopher Boon) avec qui j'avais au préalable échangé à ce sujet. Christopher est d'ailleurs l'auteur d'une fiche pratique très utile sur la recherche d'une directive européenne publiée dans ce numéro (voir sommaire en fin d'article).

J'ai pu également récupérer au moment de la pause déjeuner une brochure de présentation du Parlement européen avec DVD qui a quelque peu comblé mes envies d'en savoir plus sur l'institution.

2 – Après-midi : visite de la bibliothèque du Parlement européen

Il s'agissait surtout d'une visite virtuelle. Le nombre de participants à la réunion semblait poser problème sur une éventuelle déambulation (même en petits groupes) dans les locaux de la bibliothèque. Néanmoins, la très grande qualité des interventions, brillamment menées par Milvia Priano, Helmut Masson et Ron Davies, nous a vite fait oublier cet aspect « dématérialisé » de la visite.

Public

La bibliothèque du Parlement est destinée uniquement aux membres du Parlement (le député et son bureau composé d'assistants et stagiaires). Elle n'est pas ouverte au public externe.

Les 730 députés européens ne constituent pas un public homogène. Les documentalistes doivent gérer un public multilingue, multiculturel, d'âges assez variés et avec des pratiques de fréquentation de bibliothèque différentes d'un pays à l'autre. Par ailleurs, les députés utilisent peu les services de la bibliothèque. Ils mandatent leurs assistants et stagiaires qui sont les véritables utilisateurs du service et pas forcément les plus reconnaissants du travail des documentalistes ! En effet, ces assistants ou stagiaires auraient parfois tendance à s'approprier le travail des documentalistes sans en mentionner la provenance (Oh les méchants ! Tiens c'est curieux, cette situation me rappelle quelque chose !). Certains députés ne connaissent même pas l'existence de la bibliothèque, qu'ils découvrent parfois par hasard ou lors d'une assemblée à Strasbourg, où se trouve une antenne beaucoup plus réduite mais semble-t-il plus visible que la bibliothèque de Bruxelles, perdue dans un complexe immobilier immense et labyrinthique.

Personnel de la bibliothèque

Sur les quelques 6000 personnes travaillant au Parlement, la bibliothèque emploie environ 120 professionnels. Chaque documentaliste a été recruté sur concours et se doit de maîtriser au moins trois langues. A la maîtrise des tâches documentaires et des langues, il faut sans doute ajouter des connaissances en sciences juridiques, politiques ou humaines. En résumé, il n'est pas simple d'intégrer le Parlement européen, on s'en doutait, vu le prestige de l'endroit ! La présence des 23

langues influence le recrutement puisqu'il faut prévoir du personnel qui les couvre toutes, mais également des personnes qui connaissent bien le fonctionnement des différents pays.

La mission de la bibliothèque du Parlement est de fournir une information efficace, impartiale et de valeur aux membres du Parlement. L'accent est mis sur le fait de faire ressortir la valeur ajoutée de l'information par opposition à la tentation de certaines personnes d'utiliser Google comme unique source d'information.

Sur les 120 professionnels de la bibliothèques, 40 % sont des « Information specialists » (terme désignant le bibliothécaire ou le documentaliste), 17 % sont des « Information officers » (assistants documentaliste ou assistant bibliothécaire), 17 % sont des « Research Analysts » (analystes politiques), 11% appartiennent au management, 9 % appartiennent au service administratif et financier et 6 % sont des informaticiens au service de la bibliothèque (ou selon le terme employé par notre charmante collègue italienne, des IT apprivoisés, le rêve en somme !). Il est à noter que 20 recrutements sont prévus en 2011.

Tâches, langues et formation

Les tâches sont réparties selon les profils et vont de la gestion des collections (niveau 1), au service de question/réponse avec références bibliographiques (niveau 2), l'analyse des données (niveau 3) et l'analyse politique (niveau 4).

La bibliothèque utilise le thésaurus EUROVOC : <http://eurovoc.europa.eu/drupal/?q=fr>

L'anglais reste la langue majoritairement utilisée par tous les membres.

Les acquisitions d'ouvrages se font donc principalement en anglais, en français et en allemand. Les autres langues disposent de traités de base et de dictionnaires.

Le fait que le Parlement siège à Strasbourg et possède une antenne à Luxembourg amplifie la complexité de l'organisation et les coûts de fonctionnement.

Régulièrement une petite délégation de trois documentalistes se rend à Strasbourg afin d'y assurer une permanence. L'unité est très réduite. Il s'agit surtout d'une démarche de promotion du service, qui suit les députés dans leurs déplacements.

La bibliothèque mène de nombreuses actions de promotion même si elle se heurte au problème de la rotation des députés qui changent tous les cinq ans. Elle forme néanmoins environ 400 personnes par an (surtout des assistants de députés) lors de différentes info-sessions thématiques dispensées dans différentes langues.

Les membres de la bibliothèque suivent eux-mêmes différents modules de formations internes ; ils peuvent aussi échanger sur leurs pratiques professionnelles à l'aide d'un wiki.

Site intranet

Le site intranet de la bibliothèque est une application développée en interne et accessible uniquement aux membres du Parlement puisque la bibliothèque n'est pas accessible au public externe (d'où l'utilité d'avoir 6% d'informaticiens apprivoisés !).

L'utilisateur a la possibilité de personnaliser ses pages, de s'inscrire en ligne à des formations, d'accéder aux bases de données publiques et privées dont des agences de presse dans différentes langues, de poser des questions aux documentalistes grâce à un formulaire et de consulter un grand nombre de produits documentaires.

Ces produits sont pour la plupart des synthèses documentaires plus ou moins complexes. Elles sont écrites à la demande d'un parlementaire ou sur un sujet d'actualité. Elles peuvent comporter un résumé de la situation, une synthèse, des éléments graphiques, des références bibliographiques. Parfois il s'agit d'une synthèse des 20 documents les plus importants sur un sujet. Un exemple nous est donné avec un « Library briefing » de 6/7 pages en format PDF sur la politique agricole commune et la production du tabac en Europe.

Lorsque l'on constate la richesse du travail d'analyse et de synthèse, il est presque regrettable que ce travail soit réservé à l'usage exclusif des parlementaires européens. On peut certes comprendre que certains sujets soient sensibles ou plus ou moins confidentiels, mais je suis sûre que certaines synthèses ou dossiers thématiques du département Legal Affairs intéresseraient au plus haut point bon nombre de documentalistes juridiques !

Les recherches sur le site intranet se font par langue, type de document, auteur, année. La bibliothèque gère entre 14.000 et 16.000 questions par an, avec environ 3500 questions documentaires longues (ça fait rêver !).

Fonds documentaire

Pour les ouvrages, 3000 livres sont achetés tous les ans par les « subject teams ». Chaque pays a le droit d'acheter environ 15 livres par an. La durée de vie d'un livre est de 5/6 ans. Les collections historiques se trouvent au Luxembourg. La durée de conservation d'un ouvrage est de maximum 12 ans. La bibliothèque a donc une politique de désherbage assez pro-active. Les donations à des associations sont favorisées sous réserve qu'elles ne génèrent pas de coûts supplémentaires.

Le fonds documentaire se compose de :

TYPE DE DOCUMENT	PART DANS LE BUDGET
75 000 livres, soit 4500/an	7,5 %
1100 abonnements à des périodiques	12 %
22 agences de presse	36,5 %
72 bases de données (dont certaines avec seulement 1 ou 2 accès)	44 %
TOTAL :	
20 % d'écrit et 80 % de bases de données	Environ 2 à 2,5 millions d'euros par an

Cette présentation s'est achevée dans l'enthousiasme général des participants, certains rêvant même de présenter leur candidature pour travailler au Parlement !

Certaines collègues documentalistes françaises ont, quant à elles, trouvé les documentalistes belges beaucoup plus simples, chaleureux et accueillants que les documentalistes français qui auraient tendance à pontifier dès qu'il s'agit de faire une présentation.

C'est bien le mérite de cet échange. En espérant que l'ADBS continuera de proposer à ses adhérents des voyages d'études dans d'autres pays, car la rencontre de nos pairs à l'étranger est une opportunité qui ne peut se réaliser que dans ce cadre.

Pour des raisons de sécurité, confidentialité et droit à l'image, les photos étaient interdites dans la bibliothèque et visiblement dans l'enceinte du Parlement. Celles-ci ont été prises (à la dérobée) avec mon téléphone d'où leur pauvre qualité mais la salle principale – vide de tout parlementaire – valait bien cette petite entorse. Les photos à l'extérieur du Parlement étaient elles plutôt difficiles à réaliser pour d'autres raisons : il faisait beaucoup trop froid !





En savoir + :

➔ Le site du Parlement européen

<http://www.europarl.europa.eu/parliament/public/staticDisplay.do;jsessionid=A09738914913253611FCB9F7C4D3D6D3.node1?id=146&language=fr>

➔ Pour un rappel du processus législatif européen et des principales bases de données voir l'excellente présentation de Jacques Raybaut donnée lors de la journée d'étude annuelle de Juriconnexion du 30/11/2010 :

Recherche d'information légale et juridique peut-on tout trouver ? Qu'en est-il pour l'Union européenne ?

<http://fr.calameo.com/accounts/40982>

Jacques Raybaut est également l'auteur de l'article :

Des sites européens officiels plus ouverts, plus participatifs, *Cahiers de la documentation*, décembre 2010, vol. 64, n°4, pp. 59-64 (voir sommaire ci-dessous).

➔ En savoir + sur le fonctionnement de l'Union européenne

Borchardt, Klaus-Dieter. *L'ABC du droit de l'Union européenne* [en ligne]. Office des Publications de l'Union européenne, mars 2010 (ISBN / 978-92-78-40527-4) :

<http://www.eurosfaire.prd.fr/7pc/bibliotheque/consulter.php?id=1968>

➔ Le numéro 2010/4 des Cahiers de la documentation. Numéro Spécial *L'information au cœur de l'Europe* (Décembre 2010)

<http://www.abd-bvd.be/index.php?page=cah/rc-2010-4&lang=fr>

Sommaire

- La bibliothèque centrale de la Commission européenne : Une bibliothèque en mouvement !

Roland LAURENT, Chef adjoint d'unité, Commission européenne - Bibliothèque centrale

- ENTR' your library

Anne WANIART, Responsable de la Bibliothèque, Commission européenne - Direction générale Entreprise et industrie

- A research library at the European University Institute in Florence

Veerle DECKMYN, Director of the Library, European University Institute (EUI)

- e-Domec : Une politique globale de gestion des documents pour la Commission européenne

Éric PICHON, Assistant de la politique de gestion des documents et des archives, Commission européenne - Secrétariat général

- Le droit d'accès aux documents des institutions européennes

Marc MAES, Chef adjoint de l'unité "Transparence, relations avec les groupes d'intérêt et les organisations extérieures", Commission européenne - Secrétariat général

- La bibliothèque numérique European Navigator : Un trésor documentaire sur l'histoire de la construction européenne

Étienne DESCHAMPS, Chercheur, Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe (CVCE)

- Electronic access to documents and publications on the European Union: The role of the Archive of European Integration

Phil WILKIN, Social Sciences and West European Studies Bibliographer and Editor, Archive of European Integration, University of Pittsburgh - University Library System

Timothy S. DELIYANNIDES, Head, Department of Information Systems, University of Pittsburgh - University Library System

- What is behind the Joint Research Centre's Publication Repository?

Jesus Felix POZUELO MORENO, Document Management Officer, European Commission's Joint Research Centre (JRC)

- Tracking EU legislation

Paul CLARKE, Chairman, European Information Association (EIA)

- Des sites européens officiels plus ouverts, plus participatifs

Jacques RAYBAUT, Gestionnaire du blog europa-eu-audience

Fiche pratique - Praktische fiche

- Comment retrouver une directive européenne ?

Eric DAVIES, Coordinator, European Information Association (EIA)

Traduction et adaptation :

Blanche DE DONDER, Management-assistente in informatievoorziening, Cabinet Houthoff Buruma

Christopher BOON, Documentaliste juridique, Cabinet Liedekerke Wolters Waelbroeck Kirkpatrick

Fiche pratique - Praktische fiche

- Een Europese richtlijn zoeken

Eric DAVIES, Coordinator, European Information Association (EIA)

Vertaald en aangepast door:

Blanche DE DONDER, Management-assistente in informatievoorziening, Advocatenkantoor Houthoff Buruma

Christopher BOON, Documentaliste juridique, Advocatenkantoor Liedekerke Wolters Waelbroeck Kirkpatrick

Doc en stock - Docs in voorraad

- European Trade Union Institute – ETUI Documentation Centre : De la coopération virtuelle à la fusion réussie

Christopher BOON, Membre du Comité de publication des Cahiers de la Documentation, Association Belge de Documentation (ABD-BVD)

Les sommaires depuis 1947 et les articles des numéros 1999/1 à 2009/4 sont disponibles à l'adresse :

<http://www.abd-bvd.be/cahiers.php>

Association Belge de Documentation, asbl | Belgische Vereniging voor Documentatie, vzw

Chaussée de Wavre, 1683 - 1160 BRUXELLES | Waversesteenweg 1683 - 1160 BRUSSEL